



# Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

## Liminaire du CHS-DI du 12 avril 2011 Section de la CHARENTE

Madame Le Président,

Le dossier des conditions de vie au travail est ouvert au niveau national dans notre administration depuis 2008.

En Charente, dans les instances CTPD et CHS, l'Union SNUI SUD TRESOR s'inquiète depuis plusieurs années de la dégradation des conditions de vie au travail des agents sous les effets conjugués de l'empilement des réformes de structures, la diminution incessante des effectifs et la généralisation de logiciels informatiques non performants.

Dans un contexte de pression croissante dans les services, le constat du mal-être au travail ressenti par les agents est aujourd'hui particulièrement criant.

L'Union SNUI SUD TRESOR en déplore l'incidence néfaste sur le climat interne et les conséquences négatives sur la qualité de vie au travail.  
Travailler mieux avec des moyens diminués, obsolètes ou sous-dimensionnés est une utopie.

Les notes DGFIP de juin 2010 relatives à l'amélioration des conditions de vie au travail préconisent la création d'un tableau de bord de veille sociale et incitent à l'expérimentation d'espaces de dialogues traitant de l'organisation du travail associant l'ensemble des agents et des cadres.

Où en sommes-nous dans notre DDFIP ?

La note du 25 mars 2011 consacrée aux orientations nationales en matière de santé et de sécurité au travail pour 2011, rappelle le principe qui confie à l'employeur la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des personnels.

Cette note confirme le rôle prépondérant du CHS et la nécessaire qualité des travaux menés par cette instance, soulignés par l'ajout manuscrit de M. Jean-Louis

ROUQUETTE Directeur des Ressources Humaines adjoint au Secrétaire général du Ministère.

« Merci par avance de votre implication, dans le dialogue et l'écoute »

L'Union SNUI SUD TRESOR constate une nouvelle fois la date de diffusion tardive de cette note d'orientations nationales, difficilement compatible avec les contraintes temporelles imposées par un calendrier de plus en plus dense et court.

Lors de la séance de préparation de cette réunion du CHS, nous avons été alertés des délais contraignants générés par la nouvelle gestion des dépenses publiques via l'application CHORUS.

L'allongement des délais de traitement des devis et de paiement des factures est préjudiciable à la mise en œuvre des décisions prises par le CHS.

Ce ralentissement est un frein à la réactivité et à l'efficacité d'action de cette instance.

Il a un impact lourd à prendre en considération en matière de calendrier annuel des réunions du CHS qui devront être organisées suffisamment tôt dans l'année.

Nous déplorons les mêmes effets en matière de gestion de l'Action Sociale. Les agents qui vont solliciter une aide le font dans l'urgence.

Cette centralisation des dépenses publiques ne va pas dans le sens d'une amélioration de la qualité de l'aide sociale.

Cette nouvelle application informatique génère plus de complications que de performance, plus de stress et de démotivation que de satisfaction et de confort pour les agents chargés de l'utiliser.

Les nombreux dysfonctionnements de CHORUS illustrent les limites de l'informatisation à outrance des outils de travail ainsi que celles d'une centralisation excessive, sources d'un sentiment d'inefficacité et de ras le bol éprouvé au quotidien par les agents.

## **HALTE A L'INFORMATISATION IRRESPONSABLE**

**Laissez-nous respirer !**

Enfin, l'Union SNUI SUD TRESOR tient à rappeler les critères d'utilisation des crédits alloués au CHS :

Ils ne sont pas destinés à financer les dépenses courantes des DDFIP telles que les actions de rénovation, entretien des bâtiments, sécurité incendie, sécurité technique, audits ...

Ces actions courantes de prévention des risques doivent être financées par les directions.